

ARRETE DU MAIRE

N° : 093-2025

Le Maire de la Commune de SAINT - MICHEL - CHEF - CHEF ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles

L 2212-1, L 2212-3, L 2215-1 et L 2213-23 ;

VU le code de la Route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, alinéa 1 8ème partie, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 06/11/1992 ;

CONSIDERANT la demande de l'entreprise ALTO d'installer une nacelle afin d'effectuer des travaux d'entretien sur la toiture de l'Eglise, place de l'Eglise, Du jeudi 10 au vendredi 11 avril 2025 de 8h00 à 17h00,

CONSIDERANT qu'il importe de prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter la gêne à la circulation des véhicules et des piétons,

ARRETE

ARTICLE 1er : l'entreprise ALTO est autorisée à stationner une nacelle devant l'Eglise, et à circuler autour de l'Eglise, afin d'effectuer des travaux d'entretien sur la toiture de l'Eglise, Place l'Eglise, Du jeudi 10 au vendredi 11 avril 2025 de 8h00 à 17h00.

Le jour de l'intervention pourra être décalé si les conditions météorologiques ne permettent pas l'intervention ce jour-là.

ARTICLE 2 : la mise en place de la signalisation réglementaire sera assurée par l'entreprise elle-même sous sa propre responsabilité.

ARTICLE 3 : le présent arrêté prendra effet à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire. Tout manquement au présent arrêté sera constaté et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, dans les deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 : Le Maire de la commune de SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF, Madame la Directrice Générale des Services, les services techniques municipaux, le service de Police Municipale, la Brigade de St Brévin les Pins sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Michel-Chef-Chef,

Le 03 avril 2025.

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-214401820-20250407-2-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 07-04-2025

Publication le : 07-04-2025

Le Maire,



Eloise BOURREAU-GOBIN